

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 26 juin dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Exercice du droit de préemption - décision d'acquérir aux prix et conditions fixés par l'acquéreur le lot n°1 des parcelles cadastrées section BW n°11 et 26 - Prix de vente : 10 000 €
- ↳ Rachat d'une concession - cimetière de Neuville ancien - propriétaire : Mme TETEVUIDE - Montant de la rétrocession : 79,35 €
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux au Pôle Ressources Santé - Bénéficiaire : la Croix d'Or Dieppoise - occupation à titre gratuit.
- ↳ Ecole Boudier - rue du 74^{ème} R.I - avenants n°1 aux conventions d'attribution des logements de fonction enseignant - objet : récupération des consommations électriques de l'escalier commun - bénéficiaires : Mme Josiane CHRETIEN, Mlle Laurence ZANONI, M. Alain MARCHAND, Mme Christine ROGER, M. Gérard VOISIN.
- ↳ Etude et réalisation d'un schéma directeur pour le quartier de Neuville Nord - Titulaire du contrat : Groupe Arcane - montant : 69 750,72 €TTC.
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux au pôle la Fontaine - bénéficiaire : centre d'information et de recrutement de l'armée de terre (CIRAT) - occupation à titre gratuit - durée : un an à compter du 1^{er} septembre 2003.
- ↳ Contrat de cession de droit de représentation - objet : spectacle Marc Lavoine le 13 juillet 2003 - bénéficiaire : sociétés Backline et VMA - montant de la prestation : 21 100 €TTC.
- ↳ Festivités Fête Nationale - convention avec la société Carnaval - objet : feu d'artifice du 13 juillet 2003 - montant de la prestation : 10 720 €TTC
- ↳ Festivités Fête Nationale - convention avec la société Festival - objet : feu d'artifice du 14 juillet 2003 - montant de la prestation : 3 820 €TTC.
- ↳ Fête de la musique 2003 - prestations musicales - titulaires des contrats :
 - association SAM Prod pour la prestation "SKAYALA" - montant : 800 €
 - groupe ZARTA - montant : 1 125,07 €
 - Energie Dieppe Animations - montant : 1 210 €
- ↳ Spectacle "les Cabines" les 23 et 24 août 2003 - titulaire du contrat : Compagnie "Hors de soi" - montant : 15 000 €
- ↳ Concert le 12 avril 2003 - église Saint Jacques - titulaire du contrat : ensemble vocal Polychrome - montant : 1 375 €
- ↳ Bal québécois "image et musique du monde" le 17 août 2003 - titulaire du contrat : groupe musical "les Maganés" - montant : 1 835,70 €
- ↳ Attribution de logements de fonction enseignant -
 - Ecole Broglie - Dieppe - Titulaire : Mme Catherine MENAGER - Montant du loyer mensuel : 320 €

- Ecole Blainville - Dieppe - Titulaire : Mlle Camille LEGRAS - Montant du loyer mensuel : 365 €
- ↳ Convention d'occupation d'un logement de fonction enseignant avenant n°1 - bénéficiaire : M. Frédéric ELOY - objet : application de la clause de révision annuelle du montant du loyer.
- ↳ Conventions d'occupation de la salle Albert Legras - occupation à titre gratuit - bénéficiaires :
 - Association Bel Air - action d'insertion sociale pour les bénéficiaires du RMI et accompagnement scolaire
 - Association sportive et culturelle turque - cours de langue turque en direction des enfants des collèges
- ↳ Conventions d'occupation préau Pierre Curie - occupation à titre gratuit - bénéficiaires :
 - Association Bel Air - répétition du groupe des majorettes "les Stapélies"
 - Amicale laïque de Neuville lès Dieppe - organisation de séances de gymnastique
- ↳ Organisation d'un camp normand le 26 juillet 2003 - pelouses de la plage - contrat avec l'association "HAG'DIK" - montant de la prestation : 3 050 €
- ↳ Tarification des restaurants scolaires - année 2003/2004.
- ↳ Gens du voyage - installation illicite sur des terrains communaux - prise en charge des frais d'huissier de justice.
- ↳ Situation particulière d'un agent - consultation d'un avocat - prise en charge des honoraires d'avocat.
- ↳ Château musée de Dieppe - alarme intrusion - contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage - titulaire du contrat : société Fichet Bauche - montant du contrat : 3 924,07 €TTC - modification de la décision du 9 avril 2003 sur la durée du contrat : trois ans.
- ↳ Convention d'occupation du domaine public de la station balnéaire en vue de l'exploitation du bar-restaurant "la Rotonde" - bénéficiaire : M. Benoit OUVRY - durée : du 15 mai 2003 au 31 octobre 2004 - redevance d'occupation : 11 434 €TTC.
- ↳ Avenant au contrat de location entretien pour l'installation de deux fontaines dans les services municipaux - titulaire du contrat : société Elis - durée : du 11 juillet au 31 décembre 2003 et du 5 août au 31 décembre 2003.
- ↳ Convention de location par la Ville de locaux dans le bâtiment "Les Tourelles" - bénéficiaire : Association Dieppoise pour le Développement des Loisirs Educatifs - ADDLE - occupation à titre gratuit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2003.
- ↳ Contrat de maintenance d'une presse offset au service communication - titulaire du contrat : société Mag Graphic - montant annuel : 5 209,92 €TTC
- ↳ Exercice du droit de préemption - décision d'acquérir aux prix et conditions fixés par l'acquéreur un immeuble cadastré section BE n°62 - prix de vente : 39 710 €
- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant - Ecole Boudier - rue du 74^{ème} R.I à Dieppe - Titulaire : Mme Agnès CAPRON - Montant du loyer mensuel : 305 €

- ↳ Occupation temporaire de la pelouse Est du front de mer pour l'organisation de la Foire Expo de Dieppe du 3 au 6 octobre 2003 - avenant n°2 à la convention du 2 juin 1999 - objet : prorogation des effets de la convention sur l'année 2003.
- ↳ Mission du Contrat de Ville et politique des quartiers - institution d'une régie de recettes scindée en quatre sous régies dans les différents pôles de services - montant maximum de l'encaisse : 1 000 €

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal - M. PREVOST Roger
Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L270 du code électoral, Monsieur Roger PREVOST exerce désormais la fonction de conseiller municipal en remplacement de Madame Frédérique LOOS qui a démissionné le 18 juin 2003.

L'installation de ce nouveau conseiller municipal a été constatée par procès-verbal en date du 11 juillet 2003.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Institut de Formation aux Carrières Administratives Sanitaires et
Sociales - IFCASS - Renouvellement des représentants de la ville au
sein du Conseil d'Administration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 30

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville est membre fondateur du Groupement d'Intérêt Public "Institut de Formation aux Carrières Administratives, Sanitaires et Sociales".

Ce groupement comprenant outre la Ville de DIEPPE, l'Etat, le Centre Général Hospitalier de DIEPPE et l'Agence Nationale pour l'Insertion et la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer, a pour mission générale de mettre en œuvre des actions de formation en vue de préparer aux différents concours des trois fonctions publiques (Etat, Collectivités Territoriales et Hôpitaux), et aux carrières des domaines sanitaire et social.

L'article 20 de la convention constitutive précise que les membres du conseil d'administration sont nommés pour une période de trois ans renouvelable. Le mandat des administrateurs précédemment désignés arrivant à échéance en octobre 2003, la Ville de DIEPPE se doit donc de procéder à la désignation d'un administrateur titulaire et un suppléant.

Par délibération en date du 14 novembre 2002 avaient été désignées Madame Dominique LETEURTRE, titulaire, et Madame Patricia BOUDOUR, suppléante.

Candidats : Titulaire : Mme Dominique LETEURTRE
Suppléante : Mme Patricia BOUDOUR

Après vote à scrutin secret, sont élues par 25 voix :
Titulaire : Mme Dominique LETEURTRE
Suppléante : Mme Patricia BOUDOUR

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un
Centre Informatique - SIGDI - Adoption des statuts - Election des
délégués de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est adhérente au Syndicat Intercommunal pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (SIDGI).

Celui-ci était jusqu'alors composé des communes du Havre, de Gonfreville l'Orcher, de Dieppe et de Bolbec.

La commune de Gonfreville l'Orcher a, par délibération en date du 26 mai 2003, décidé de se retirer du SIDGI.

Conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité du SIDGI a demandé, par délibération en date du 26 juin 2003, aux communes membres de se prononcer sur le retrait de Gonfreville l'Orcher du SIDGI et d'adopter les nouveaux statuts de cette structure intercommunale prenant en compte ce retrait.

Il convient dès lors que le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe adopte ces nouveaux statuts.

Par ailleurs, l'article 6 des statuts du SIDGI stipule que ce dernier est administré par un Comité Syndical composé de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants désignés par les collectivités territoriales membres.

La commune de Dieppe sera représentée en son sein par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est donc invité à élire, à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il est proposé les candidats suivants :

Titulaires : Jean BAZIN - Jacqueline SVRCEK

Suppléants : Dominique LETEURTRE - Ludovic DIETSCH

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les nouveaux statuts du SIDGI.

Après vote à scrutin secret, sont élus par 25 voix :
Titulaires : M. Jean BAZIN, Mme Jacqueline SVRCEK
Suppléants : Mme Dominique LETEURTRE, M. Ludovic DIETSCH

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'un élu
Tour de France à la voile**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 38

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la manifestation du Tour de France à la voile, M. Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire chargé du sport, s'est rendu du 25 au 29 juillet 2003, à Antibes pour l'étape finale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants (billet d'avion, hébergement, restauration), soit une somme de 719,02 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ M. BLONDEL ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Accueil et éveil en famille - Avance de trésorerie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que suite à l'accord de principe donné par la Municipalité pour l'intégration de l'activité de la Crèche Familiale dans le prochain contrat enfance, des réunions de cadrage technique se sont tenues entre les services de la CAF et ceux de la Ville, afin de procéder à l'évaluation partagée du précédent contrat et préparer le nouveau. Compte tenu des délais d'instruction et des dates de réunion de ces instances décisionnelles réciproques, le contrat pourra être signé en fin d'année 2003, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette même année.

Ce report, dû au fait que nous sommes dans le cadre de la signature d'un nouveau contrat et pas simplement d'une prolongation de l'existant, va occasionner des problèmes de trésorerie à l'association "Accueil et Eveil en Famille" (Crèche Familiale).

La CAF va examiner de son côté la possibilité de procéder à une avance sur prestations, afin de couvrir les premières difficultés qui se sont présentées dès le mois de juillet.

Afin d'assurer le relais du financement jusqu'à la signature du contrat, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association "Accueil et Eveil en Famille" une avance de trésorerie de l'ordre de 35 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention Ville de Dieppe/Association Espace Paint

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'une association de jeunes dieppois se propose de créer une activité de paint ball à Dieppe et sollicite à ce titre la mise à disposition d'un terrain.

Le Paint Ball est un jeu qui oppose deux équipes sur un terrain délimité. Le but est de s'emparer d'un drapeau situé dans la partie adverse. Chaque joueur est équipé d'un lanceur, propulsant au moyen d'air comprimé, des billes de peinture permettant d'éliminer les joueurs adverses. Il s'agit d'un sport de stratégie dans lequel sont nécessaires la précision, la rapidité et le contrôle de soi.

Le paint ball est une activité en développement pour laquelle il n'existe pas de terrain près de Dieppe. L'opération « Bouge ton été 2002 » a emmené des jeunes pratiquer ce sport aux alentours de Rouen. La demande des jeunes, et notamment des quartiers, est importante.

Quatre terrains ont été proposés et visités. Le terrain retenu par les jeunes est à la propriété de la Ville et se situe aux abords du club 5 (près de la piscine Delaune). Le voisinage est rattaché à la commune de Saint Aubin sur Scie. Compte tenu de cet élément, une rencontre a eu lieu entre M. Bernard BAZILLE –Maire de St Aubin sur Scie - M. Jean BAZIN, les membres de l'association et le contrat de ville.

Une convention de mise à disposition doit être faite entre l'association de « Paint Ball » et la Ville de Dieppe. Cette convention est jointe en annexe et fixe les conditions de mise à disposition du terrain par la Ville à l'association.

Considérant l'intérêt à soutenir une initiative de jeunes en direction de la jeunesse dieppoise, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de valider la mise à disposition du terrain repéré sur le plan ci-joint et dépendant du terrain communal situé à Saint Aubin sur Scie (parcelle cadastrée B 764), pour la période du 1^{er} Octobre 2003 au 30 Septembre 2004.

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition ci-jointe,

3°) d'autoriser le versement d'une subvention de 1 990 € à l'association « Espace Paint » en contrepartie d'un programme d'activités dans le cadre des opérations « bouge tes 4 saisons / Bouge ton été », à imputer au 824-6574.40-37.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Stages de basket été 2003 - Subvention à l'Amicale Laïque de
Neuville lès Dieppe (ALND)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'opération « Bouge ton Eté 2003 à Dieppe », l'ALND a organisé deux stages de basket d'une durée de 5 jours chacun, du 7 au 11 juillet et du 4 au 8 août 2003.

81 jeunes âgés de 11 à 16 ans ont suivi le stage du mois de juillet et 80 jeunes, dans la même tranche d'âge, ont suivi le stage du mois d'août. Ces jeunes sont domiciliés principalement à Neuville-Nord, Janval et le Val Druel.

Les stages se sont déroulés à la Maison des Sports, au gymnase Léon-Rogé et sur les équipements de la station balnéaire et ont permis aux jeunes de pratiquer le basket, le beach-volley, le football et la natation. Une séance sur le thème de la prévention au regard de la santé a été organisée pendant chaque stage. Ils étaient encadrés par 8 éducateurs sportifs et 2 animateurs.

Le coût de ces stages s'est élevé à 19 812 € Il comprend :

- la rémunération des personnels d'encadrement,
- l'achat de chasubles, de ballons et autre matériel sportif
- la fourniture des repas de midi et des collations du matin et du soir,
- les frais de transport

Dans le cadre du dispositif « Ville, Vie, Vacances », l'Etat financera cette action à hauteur de 952,31 € Les familles ont pour leur part contribué à hauteur de 3 220 € L'ALND financera à hauteur de 6 139,69 €

Pour abonder le financement de cette action, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'ALND une subvention municipale d'un montant de 9 500 € à imputer sur les crédits inscrits au 824 – 6574.40 – 37 « subventions Bouge tes 4 saisons ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Spectacle "Totem Multimédia" du 16 octobre 2003 dans le cadre de
"Science en Fête"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de la prochaine semaine nationale « Science en Fête », la compagnie « La Grande Fabrique », sise 63 rue de la Barre à Dieppe, a produit une nouvelle création intitulée « TOTEM Multimédia », combinant image vidéo et musique et impliquant la conception de nouveaux instruments virtuels en même temps que la création de patches informatiques pour la vidéo.

Il est proposé, dans le cadre des animations de quartier, de présenter ce spectacle le jeudi 16 octobre en soirée au Drakkar, et d'organiser une conférence-débat public sur le thème « Art-Ordinateur ».

Pour permettre la réalisation de ce projet dont le coût total est estimé à 2 984,15 €, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville verse une subvention de 1 965,13 € à la compagnie « La Grande Fabrique », à imputer sur les crédits de l'opération « Bouge tes 4 saisons » au 824 - 6574.40 - 37.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Activités danse et remise en forme à l'annexe du pôle de services
Camille Claudel**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'en mai et juin 2003, des ateliers danse et remise en forme ont été proposés au public 8-10 ans, 11-16 ans et adultes, à titre expérimental, à l'annexe du pôle de services Camille Claudel.

Ces ateliers ont rencontré l'adhésion du public et il est proposé de les poursuivre à partir de la prochaine rentrée scolaire, de septembre à juin 2004, aux conditions suivantes :

- atelier danse pour les 8-10 ans, le mercredi matin, de 11h à 12h (12 places).
- atelier danse pour les 11-16 ans, le lundi de 17h15 à 18h45 (12 places)
- atelier remise en forme pour les adultes, le mardi de 18h45 à 20h et le jeudi de 15h à 16h15 (12 places à chaque séance)

Pour chacun de ces ateliers, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de fixer un tarif unique d'accès à 8 € tous les 4 mois ou 20 € pour l'année scolaire.

2°) de solliciter l'inscription des ateliers danse pour les 8-10 ans et pour les 11-16 ans dans le programme d'activités du contrat temps libre, afin d'obtenir la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe correspondant à la rémunération de l'assistante d'enseignement artistique spécifiquement recrutée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Subvention à la Maison Jacques Prévert pour l'organisation
d'une sortie familiale**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre des animations de quartier de l'été 2003, le Centre Social de la Maison Jacques Prévert accompagne les initiatives d'un groupe de familles dans le quartier du square Leroux à Janval.

Ce groupe a organisé le 23 août un voyage à Eurodisney qui a concerné 56 personnes dont 38 jeunes de moins de 18 ans.

Pour compléter les participations des familles (25 € par adulte et 15 € pour les moins de 15 ans) et le bénéfice des initiatives collectives d'auto-financement (420 €), il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 200 € à la Maison Jacques Prévert, à imputer au 824 - 6574.37 « subventions ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Marché d'assurances - Appel d'offres ouvert

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe dispose de biens mobiliers et immobiliers utilisés par le personnel et les administrés.

Dans le cadre de ces missions, la Collectivité est amenée à devoir faire face à des sinistres sur ces biens.

La Ville, personne morale, se doit d'être dotée, à toutes fins utiles, d'une garantie Responsabilité Civile et d'une protection juridique.

Dans ce cadre, et pour optimiser les couvertures, la gestion et le coût des contrats, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes du Dossier de Consultation des Entreprises relatifs aux marchés d'assurances
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert. Cet appel d'offres est composé de 4 lots

Lot 1	Dommmages aux biens et risques annexes	nomenclature 65.01
Lot 2	Flotte automobile et risques annexes	nomenclature 65.03
Lot 3	Responsabilité Civile et risques annexes	nomenclature 65.07
Lot 4	Protection juridique et risques annexes	nomenclature 65.08

- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les documents découlant de cette procédure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Amortissement des études non suivies de travaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que les frais d'études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'immobilisation sont imputés directement au compte 2031 «frais d'études».

Ces mêmes frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux.

En revanche, si ces études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants se doivent d'être amortis.

Par délibération en date du 11 septembre 2001, il a été décidé d'amortir sur une période de 5 ans ces études non suivies de réalisation.

L'étude non suivie de réalisation, confiée à l'atelier d'architecture et d'urbanisme Daniel Duché par convention en date du 3 octobre 2002 pour la réalisation d'un cahier des charges relatif au traitement des devantures commerciales du centre historique, l'engagement d'une réflexion générale sur les potentialités d'aménagement de l'île du Pollet en relation avec le projet concernant le pont Colbert et l'analyse des dossiers des demandeurs de travaux, s'établit à 15 000 €(première facturation).

L'amortissement débute en 2004, sur une période de 5 ans, pour un montant de 3 000 €/ an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à procéder aux écritures budgétaires relatives à cet amortissement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt
Construction-démolition du quartier du Vieux Bel Air - 2^{ème} tranche de
2 logements PLAI rue Paul Bignon**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 19 juin 2003, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer la construction d'une 2^{ème} tranche de 2 logements locatifs PLAI situés à Dieppe - Neuville - Vieux Bel Air, Rue Paul Bignon.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 106 000 €, représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 106 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.) est destiné à financer la construction d'une deuxième tranche de 2 logements locatifs PLAI à Dieppe - Neuville - Vieux Bel Air (Rue Paul Bignon).

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt P.L.A.I. sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↪ Montant	106 000 €
↪ Echéance.....	annuelle
↪ Durée totale du prêt.....	35 ans
↪ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	3,70 %
↪ Taux annuel de progressivité.....	0 %
↪ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	en fonction de la variation du taux du LATS.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du LATS à 3,50 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du LATS.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ces lieux et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Dotation de Solidarité Urbaine - Exercice 2002 - Rapport sur les actions
de développement social urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'exercice 2002, la Ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à 1 457 491 €

Conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Député-Maire présente au Conseil Municipal, le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Le Conseil Municipal prend acte

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Plan Pluriannuel - Conseil Général - Avenant n°2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que le Département de la Seine Maritime a apporté son concours financier au programme d'investissement de la Ville de Dieppe sur la période 1997/2001. La convention d'exécution a été signée le 18 juin 1998.

Le 17 septembre 2001, la ville de Dieppe a proposé au Conseil Général une révision de ce programme. Un avenant n° 1 a été signé le 18 juillet 2002.

Par courrier du 22 novembre 2002, la Ville de Dieppe a sollicité une modification de l'opération « station balnéaire » à la fois sur le taux d'intervention (15 % à 35 %) et sur le phasage de l'opération (grand bassin extérieur de 50 mètres).

Le Conseil Général, en séance du 18 mars 2003, a accepté la modification du taux de subvention (15 % à 35 %), ce changement ne modifiant pas le montant de la subvention apportée par le Conseil Général.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville de Dieppe est modifié en respectant l'enveloppe initiale et le non-cumul de deux aides départementales pour la même opération.

Les modifications se déclinent ainsi :

Dans la convention d'origine, l'opération «Rénovation du complexe de Station Balnéaire » est inscrite pour un montant de travaux de 7 622 451 € La subvention accordée s'élève à 1 143 367,60 € Le taux de subvention applicable : 15 %.

Cette opération a été individualisée en commission permanente du 19 décembre 2002. Le montant des travaux a été plafonné à 7 114 286,67 € La subvention correspondante est de 1 067 142,90 €

L'aide financière du Conseil Général se décline comme suit :

Montant des travaux subventionnables	3 048 980 €
Taux de subvention	35 %
Subvention allouée	1 067 143 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention d'exécution entre le département et la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Ligne de trésorerie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'Etat met fin à compter du 1^{er} octobre 2003 au "crédit immédiat". A cette date, les tirages de ligne de trésorerie s'effectueront par virement immédiat et non plus par chèque bancaire (date valeur J+1). Pour faire face à cette mesure, la Ville de Dieppe est appelée à se prononcer, soit sur la mise à jour du contrat existant, soit sur la mise en place au 01 octobre 2003 d'un nouveau contrat, si les propositions de Dexia CLF Banque, le prêteur actuel, s'avèrent inintéressantes.

Pour procéder à la renégociation de ce contrat Dexia CLF Banque et la Caisse d'Epargne de Haute Normandie ont été contactés.

Les conditions financières de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie et de Dexia CLF Banque présentent certaines similitudes, toutefois la proposition de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie reste la plus avantageuse car la marge majorant les index est nulle contre une marge de 0,09 % pour Dexia CLF Banque.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour la mise en place au 01 octobre 2003 d'un nouveau contrat avec la Caisse d'Epargne de Haute Normandie et d'adopter à cet effet la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : Pour réguler son fonds de roulement, la Ville de Dieppe décide de conclure avec la Caisse d'Epargne de Haute Normandie une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 287 000 € dans les conditions ci-après définies :

Montant.....	2 287 000 €
Durée.....	1 an
Taux d'intérêts.....	T4M ou EONIA
Décompte des intérêts.....	360 jours
Marge majorant les index.....	néant
Commission.....	0,01 % du montant total des tirages
Facturation des intérêts.....	annuelle

Article 2 : Le conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député -Maire à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans les conventions d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne de Haute Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Téléphonie - Lots 1 à 9 - Reconduction des marchés
Montants minimum et maximum pour la période
de septembre 2003 à septembre 2004**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 avril 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour des abonnements, communications et services d'acheminement des communications téléphoniques et de liaisons informatiques.

Cet appel d'offres est divisé en 9 lots.

Les titulaires sont, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois :

- France Télécom (lots 1 à 7)
- Wanadoo (lot 8)
- Orange (lot 9)

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant pour acceptation :

- de la reconduction du marché sur la période septembre 2003 / septembre 2004,
- des montants minimum et maximum de chaque lot du marché.

Ces montants hors taxes minimum et maximum sont, pour la période septembre 2003 / septembre 2004, les suivants :

		Montants hors taxes		Montant hors taxes	
		2003		2004	
		minimum	maximum	minimum	maximum
Lot 1	Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et service à valeur ajoutée de téléphonie, sécurisation pour le site principal équipé de Pabx Numéris, communication Audiotel et Télétel.	12 000	48 000	12 000	48 000
Lot 2	Acheminement des communications sortantes pour le site principal équipé de Pabx Numéris : pour les communications locales, nationales intra département.	9 000	36 000	9 000	36 000
Lot 3	Acheminement des communications sortantes pour le site principal, équipé de Pabx Numéris : pour les communications nationales hors département, internationales, vers les mobiles.	10 000	40 000	2 000	8 000
Lot 4	Rattachement physique et abonnements commutés, trafic téléphonique entrant et services à valeur ajoutée de téléphonie, pour les autres sites, Audiotel et Télétel.	15 000	60 000	19 000	76 000
Lot 5	Acheminement des communications sortantes pour les autres sites : communications locales, nationales intra département, nationales hors département, internationales et vers les mobiles.	16 600	66 400	16 600	66 400
Lot 6	Service de liaisons analogiques permanentes entre les sites.	8 300	33 200	8 300	33 200
Lot 7	Service de liaisons numériques permanentes entre les sites.	16 600	66 400	16 600	66 400
Lot 8	Accès permanents et services Internet fixes pour tous les sites.	5 000	20 000	5 000	20 000
Lot 9	Abonnements et communications de l'ensemble de la téléphonie mobile.	10 000	40 000	14 000	56 000
	Total	102 500	410 000	102 500	410 000

Des ajustements en moins ou en plus ont été effectués pour les lots 3 - 4 et 9.

La baisse importante du lot 3 a deux raisons principales :

1. les communications à destination de téléphone portable en provenance de l'hôtel de ville ne sont plus imputées sur le lot 3, mais sur le lot 9 (option passerelle de l'autocommutateur), d'où une augmentation de ce lot 9.
2. une meilleure utilisation de l'autocommutateur a aussi pour conséquence une baisse du coût, due notamment, aux appels entre services par un numéro interne et non par un numéro externe évitant ainsi des facturations inutiles.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Subvention à l'Amicale Laïque de Neuville lès Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'ALND Neuville (section basket) éprouve des difficultés, ayant pour origine la montée du club en division supérieure,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à verser une subvention supplémentaire en 2003 d'un montant de 10 000 €

Cette subvention complémentaire sera déduite lors du versement du montant de la subvention votée au budget 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification n°3/2003 du tableau des effectifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que les Commissions Administratives Paritaires réunies le 4 juin 2003 ont été consultées sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancements et listes d'aptitudes pour l'année 2003, conformément aux dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Afin de permettre la nomination dans leurs grades d'avancement des agents concernés, de tenir compte des divers mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2003 ou à intervenir, ainsi que de la création de postes nécessaires à la mise en place d'une nouvelle organisation des services au Centre Technique Municipal, il s'avère nécessaire de modifier comme suit le tableau des postes du personnel communal :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1.09.03
Attachés Territoriaux	Directeur Général Adjoint des Services (emploi fonctionnel)	- 1
	Attaché Principal de 2 ^{ème} classe	+ 1
	Attaché Territorial	- 1
Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur Principal	- 1
	Rédacteur Territorial	+ 2
Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	- 1
	Adjoint Administratif	- 4
Agents Administratifs Territoriaux	Agent Administratif Qualifié	+ 1
	Agent Administratif	+ 3

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/03
Agents de Police Municipale	Brigadier	+ 1
	Gardien Principal	- 1

FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/03
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	ATSEM 2 ^{ème} classe	- 3
Psychologues Territoriaux	Psychologue de Classe Normale	+ 1
Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	Auxiliaire de Puériculture Principale	+ 1
	Auxiliaire de Puériculture	- 1

FILIERE CULTURELLE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/03
Conservateurs Territoriaux de Bibliothèques	Conservateur de 2 ^{ème} classe	- 1
Bibliothécaires Territoriaux	Bibliothécaire	- 1
Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de Conservation de 1 ^{ère} classe	- 1
Agents Territoriaux qualifiés du Patrimoine	Agent Qualifié du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	+ 1
Agents Territoriaux du Patrimoine	Agent du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	+ 2

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/03
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur en chef	+ 1
Techniciens Supérieurs Territoriaux	Technicien Supérieur Chef	- 1
	Technicien Supérieur	+ 1
Contrôleurs Territoriaux	Contrôleur de Travaux	- 1
Agents de Maîtrise Ter- ritoriaux	Agent de Maîtrise Principal	+ 1
Agents de Salubrité Ter- ritoriaux	Agent de Salubrité en Chef	- 1
	Agent de Salubrité Principal	+ 2
	Agent de Salubrité Qualifié	- 2
	Agent de Salubrité	+ 3
Agents Techniques Ter- ritoriaux	Agent Technique en Chef	+ 2
	Agent Technique Principal	- 4
Conducteurs Territo- riaux de Véhicules	Chef de Garage	+ 1
	Conducteur Spécialisé 2 ^{ème} niveau	- 1
Agents d'Entretien Ter- ritoriaux	Agent d'Entretien Qualifié	- 5
	Agent d'Entretien	+ 10

FILIERE SPORTIVE

Cadre d'emploi	Grade	Situation au 1/9/03
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives	Opérateur	- 1

EMPLOIS NON INTEGRES

Situation au 1/9/03	
Guides conférenciers	+ 5

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2003,

La dépense sera imputée au Budget Primitif 2003, Fonction 020- Nature 64111 et suivants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communistes)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement les Roches - tarifs 2004 - Confirmation de la
délibération du conseil d'établissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que Monsieur Laurent MARTIN, Président, propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération prise par le Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du Centre d'hébergement « les Roches » lors de sa réunion du 4 juin dernier, à l'effet de décider une majoration de 2% environ des tarifs du Centre pour l'année 2004.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Casino de Dieppe - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux
de hasard, les jeux de contrepartie et les 69 machines à sous
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 28 juillet dernier, M. le Sous-Préfet a informé la Ville de la demande présentée par la Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer de Dieppe (SA.CBM), délégataire pour l'exploitation du Casino de Dieppe, à l'effet d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard (boule), les jeux de contrepartie (roulettes française et anglaise, black-jack et stud poker) et les 69 machines à sous.

Instruisant cette demande en vue de sa transmission, pour décision, au Ministre de l'Intérieur, M. le Sous-Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Il est tout d'abord rappelé que l'exploitation du Casino est déléguée à la SA CBM dans le cadre d'une convention intervenue en 1998 et ayant son terme en 2016. Il est en outre précisé que l'autorisation ministérielle pour la pratique des jeux délivrée le 24 mars 1999 à la SA CBM expire le 31 octobre 2003.

Compte tenu du contrat de délégation sus-mentionné et de l'intérêt évident, tant en terme financier qu'en terme d'image et de notoriété, pour notre cité, de l'activité du Casino, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au renouvellement de l'autorisation à la SA CBM d'exploiter les jeux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°1 à la convention d'occupation de service public pour
l'exploitation du casino de Dieppe intervenue le 30 octobre 1998
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 30 octobre 1998, la Ville a confié la délégation de l'exploitation du casino de Dieppe à la Société Anonyme du Casino et des Bains de Mer de Dieppe (SA CBM). En ses articles 12, 13 et 16, la convention mentionne des montants en francs qu'il convient de convertir en euros.

Un avenant n° 1 à la convention doit être passé :

Article 1^{er} : Au 2ème paragraphe de l'article 12 relatif à la participation du délégataire à la vie locale, le montant de 200 000 F est converti et arrondi à l'euro supérieur. Le nouveau montant est fixé à 30 490 €

Article 2 : Au 4ème paragraphe de l'article 13 relatif à la participation du délégataire à la promotion de la station, le montant du budget alloué à la publicité, 1 000 000 F, est fixé à 152 449 €

Article 3 : En son article 16 relatif aux dispositions financières, le second paragraphe du premier alinéa traitant du prélèvement communal sur les jeux au titre du cahier des charges est ainsi modifié : «ce prélèvement sur le produit brut des jeux, diminué de l'abattement légal, est fixé comme suit :

- 12,5 % jusqu'à 2 287 000 €
- 15 % au-delà de 2 287 000 €

Dès que le produit brut des jeux excède 7 165 000 €, s'applique un taux uniforme de 15 % sur l'ensemble du produit, à compter de l'exercice suivant ».

Article 4 : Toutes les autres dispositions de la convention initiale susvisée continuent de s'appliquer dans tous leurs effets.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer cet avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Salle Paul Eluard - Adoption du règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la Ville met à disposition sa salle sise rue Thiers pour diverses manifestations.

Afin à la fois de protéger le patrimoine de la Ville et d'accueillir les animations en toute sécurité, il convient de fixer les obligations des utilisateurs en adoptant un règlement intérieur. Celui-ci devra être accepté par les locataires avant la remise des clés.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la salle Paul Eluard annexé à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Salle du Centre aéré de Puys - Adoption du règlement intérieur

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mars 2003, la Ville a décidé la mise à disposition payante de la salle du Centre aéré de Puys.

Afin de protéger le patrimoine de la Ville tout en assurant l'accueil de manifestations en toute sécurité et en parfaite cohabitation avec les autres utilisations du Centre, il convient d'adopter un règlement intérieur. Celui-ci devra être accepté par les locataires avant la remise des clés.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Etude relative à l'impact économique et touristique de la ligne
transmanche Dieppe-Newhaven menée par la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Dieppe - Participation de la Ville**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville a été sollicitée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe afin de participer à l'action que celle-ci mène avec l'East Sussex County Council dans le cadre du programme européen Interreg IIIA, consistant en la réalisation d'une étude conjointe portant sur l'impact économique et touristique de la ligne Dieppe-Newhaven.

Cette étude consiste, dans un premier temps, à évaluer l'impact du trafic sur les économies des régions de Dieppe et de Newhaven par le biais d'enquêtes (auprès des passagers tourisme, passagers fret et prestataires touristiques locaux) et, dans un second temps, à établir un plan stratégique et un programme opérationnel communs visant au développement de la ligne et des activités induites par celle-ci.

Cette action doit se dérouler jusqu'en juillet 2005. Son coût prévisionnel s'établit à 80 337 €. Les partenaires locaux sont, outre la Ville, la Communauté d'Agglomération de Dieppe, le Pôle de développement touristique, Transmanche Ferries et Hoverspeed.

La Ville est appelée à participer au Comité de pilotage de l'opération et à son plan de financement prévisionnel à hauteur de 12 050 € (15%).

Compte tenu de l'intérêt évident pour notre collectivité de prendre part à cette action portant sur un secteur majeur de notre économie, il est proposé au Conseil Municipal d'engager la participation de la Ville dans cette étude, pour un montant de 12 050 € et d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce partenariat.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir
Acquisitions d'œuvres rares - Demande d'intervention du Fonds
Régional d'Aide aux Bibliothèques - FRAB**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que la Directrice de la Médiathèque Jean Renoir a fait procéder pour le compte de la Ville aux acquisitions suivantes :

- une affiche couleur 59 x 38 cm représentant la « Ville de Dieppe – Panorama unique », pour un coût (avec frais) de 1 003,52 €

- un livre d'artiste de Jörg de Sousa Noronha intitulé : «le Masque de Personne ou le Petit Théâtre d'Ombres pour Fernando Pessoa » - exemplaire signé et numéroté 5 - pour un coût de 800 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°/ de confirmer ces acquisitions compte tenu de l'intérêt qu'elles représentent pour l'accroissement des collections du Fonds Ancien et Local et du fonds de bibliophilie de la Médiathèque Jean Renoir ;

2°/ de solliciter de l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles le versement à la Ville de la subvention représentant sa part dans l'aide octroyée par le Fonds Régional d'Aide aux Bibliothèques ;

3°/ de solliciter du Conseil Régional le versement à la Ville de la subvention représentant sa part dans l'aide octroyée par le Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques (FRAB) ;

4°/ d'autoriser M. le Député Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Affectation d'un bien aux collections du Château Musée de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'en sa séance du 6 mars 2003, le Conseil Municipal entérinait l'acquisition d'un médaillon double face en ivoire attribué à Jean Mancel et représentant Louis XIV et Guillaume III.

En application de la Loi relative aux Musées de France, les membres de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées se sont réunis le 28 mai 2003 et ont émis un avis favorable à l'égard de cet achat destiné à compléter les collections du Château Musée de Dieppe.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer l'affectation de ce bien aux collections du Château Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Château Musée - Acquisition d'œuvres d'art - Demande de subvention
auprès du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjoint au Maire, expose que le Conservateur du Château Musée a fait procéder, pour le compte de la Ville, aux acquisitions suivantes pour un coût total (avec frais) de 9 839,77 € à savoir :

- une statuette en ivoire sculpté en ronde bosse pour le prix de 7 000 €
- un médaillon en ivoire sculpté en bas relief pour le prix de 1 200 €

Par ailleurs, le Conservateur propose, compte tenu de l'intérêt que représente cette œuvre pour l'enrichissement des collections du Château Musée de Dieppe, l'acquisition par la Ville d'un tableau signé de Pierre Isidore Bureau, huile sur toile 49 x 80 cm -intitulé « Dieppe », pour la somme de 12 000 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. de confirmer ces différentes acquisitions, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,
2. d'affecter ces acquisitions aux collections du Château Musée de Dieppe,
3. de solliciter pour leur financement l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées : part de la DRAC et part du Conseil Régional.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Château Musée - Acceptation de dons d'œuvres d'art - Année 2003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que M. le Conservateur du Château Musée de Dieppe a informé la Ville des propositions de dons d'œuvres d'art par l'Association des Amys du Vieux Dieppe - Amis du Musée.

Il s'agit :

- d'un buste de M. Lebreton, ancien Conservateur du Musée des Antiquités de Rouen, sculpture en marbre blanc et socle en marbre rouge par Ernest Dubois (1863-1931) ;
- d'une affiche en couleurs « Dieppe - l'Allemagne libère plus de 1000 prisonniers ».

Ces dons étant effectués à titre gracieux, n'étant grevés ni de conditions ni de charges et ayant fait l'objet de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France, il est proposé au Conseil Municipal de les accepter et de les affecter aux collections du Château Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Accueil pré et post scolaire - Ecole élémentaire de Broglie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que pour répondre à la demande des parents d'élèves de l'école élémentaire Louis de Broglie, la Ville a mis en place un accueil post scolaire pour la période du 3 mars au 30 juin 2003 par délibération du Conseil Municipal n° 36 en date du 6 mars 2003.

Ce service ayant donné entière satisfaction, les familles sollicitent sa reconduction et son extension à la garde du matin pour la prochaine année scolaire.

La dépense est évaluée à 7 200 € sur la base de 30 enfants inscrits à l'accueil du soir et 7 à celui du matin.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer la garde des enfants, les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h à compter du 2 septembre 2003,
- de faire encadrer les enfants par les deux animatrices assurant déjà le temps du midi,
- de diriger les enfants sur l'accueil pré-élémentaire voisin, si l'effectif est inférieur à 7, le matin,
- de demander une participation aux familles forfaitisée à 21 € par mois pour l'accueil du soir et à 14 € pour l'accueil du matin,
- de nommer Madame Michèle HANIAS, Directrice de l'école, régisseur adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Ouverture d'un accueil post scolaire - Ecole élémentaire Desceliers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'interpellé par les familles sollicitant une réponse à leur besoin de garde, le soir après la classe, Monsieur GUILBERT, Directeur de l'école, a proposé de réaliser une enquête ; 28 familles ont confirmé leur demande.

La dépense couvrant les frais de personnel est évaluée à 5 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'assurer la garde des enfants, les lundi-mardi-jeudi-vendredi de 16 h 30 à 18 h, à compter du 2 septembre 2003,
- de faire encadrer les enfants par les deux animatrices assurant déjà le temps du midi,
- de demander une participation aux familles forfaitisée à 21 € par mois,
- de nommer Monsieur Marc GUILBERT, Directeur de l'école, régisseur adjoint.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Fonds de solidarité logement - Appel à cotisations 2003

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que la Ville de Dieppe, lors de son Conseil Municipal du 5 décembre 1991, avait décidé à l'unanimité l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 1992, au Groupement d'Intérêt Public « Solidarité Logement 76 » mis en place par l'Etat, le Département, les Caisses d'Allocations Familiales et M.S.A., les Communes, les bailleurs, les associations et autres organismes, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de Seine Maritime.

Par ailleurs, M. le Maire était autorisé à demander le transfert des fonds disponibles au Fonds d'Aide aux Impayés de Loyers et du Fonds d'Aide au Relogement et de garantie, respectivement à la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe et à l'association AGLAD, vers le Fonds de Solidarité Logement, à compter de sa mise en place.

D'autre part, par courrier du 2 juin 2003, Monsieur le Président du Conseil Général de la Seine Maritime a informé la Ville de Dieppe que par convention du 5 juin 2002, l'Etat et le Département de la Seine Maritime avaient reconduit pour les années 2002 à 2007, un nouveau Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées.

Les enjeux principaux s'orientent vers l'accès au logement, la prévention des expulsions, la lutte contre les logements indignes, l'accompagnement des opérations de renouvellement urbain et la connaissance des besoins en continu.

La Ville de Dieppe est sollicitée pour renouveler sa participation à hauteur de 10 395,90 € soit 0,30 € par habitant, sur la base de 34 653 habitants (Source INSEE - Recensement 1999) pour l'année 2003.

Le versement doit être effectué sur le nouveau compte Fonds de Solidarité Logement : CAF du HAVRE.

La dépense prévue au budget sera imputée au BP 2003 sur la ligne budgétaire : Fonction 524- Nature 65738 – Service 0-3275 Logements Divers.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Collecte des déchets du Centre Hospitalier de Dieppe et site annexe du
Château Michel - Avenant n°2 à la convention n°96 00 50**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose que le 13 décembre 1995, le Conseil Municipal a adopté le projet de convention avec le Centre Hospitalier, afin d'organiser la collecte des déchets dans cet établissement et son site annexe du Château Michel. Cette convention n° 96 00 50 a été signée le 6 février 1996. Elle a fait l'objet d'un avenant le 19 août 1997.

Depuis l'origine, se posent de nombreuses difficultés dans l'exécution de cette convention et les recouvrements s'effectuent de façon irrégulière.

Par conséquent, afin d'écartier toute contestation de la part de l'une ou de l'autre des parties, il est proposé de passer un avenant n° 2 à la convention n° 96 00 50 du 6 février 1996, aux fins notamment d'établir la tarification de la prestation.

Attendu que la facturation au titre de l'année 2002 conduit à des litiges, il est convenu que l'avenant prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député Maire à signer cet avenant n° 2.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Centre Technique Municipal - Quai du Tonkin - Aménagement des bureaux - Travaux supplémentaires - Décision de poursuivre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 30 janvier 2003, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire à signer les marchés relatifs à l'aménagement des bureaux du centre technique municipal, quai du Tonkin, dans le cadre d'une mise en concurrence simplifiée.

Pour trois de ces marchés, il est constaté une augmentation des quantités tout en respectant les prestations prévues à ces marchés.

Par conséquent, afin de permettre la finition de ces opérations, il est proposé d'autoriser à poursuivre les travaux :

1/ du marché n° 03.39 du 12 février 2003 confiant à l'entreprise Sabot Prieur – route de l'Escarpe au Val Druel à Dieppe (76371)- la réalisation des travaux de menuiserie intérieure jusqu'à concurrence de 38 913,22 €TTC,

2/ du marché n° 03.41 du 12 février 2003 confiant à l'entreprise SCAE –BP 1 Hameau de Roville à Saint-Saëns (76680)- la réalisation des travaux d'électricité jusqu'à concurrence de 34 378,90 €TTC,

3/ du marché n° 03.42 du 12 février 2003 confiant à l'entreprise Ledun –47, quai Bérigny à Fécamp (76404)- la réalisation des travaux de peinture jusqu'à concurrence de 24 206,44 €TTC.

La dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget fonction 020 – article 2313 – programme 14009 -service 3433.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer ces décisions de poursuivre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services municipaux - Lot 1 "fourniture de carburants : prise locale à la pompe" - Lot 2 : "fourniture de carburants sur le territoire national" - Lot 3 : "fourniture de combustible liquide : fioul domestique" -
Reconduction des marchés pour 2003/2004
Modification des seuils mini et maxi**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par marchés n° 01.153, 01.154 et 01.165 du 6 juin 2001, la Ville de Dieppe a confié respectivement aux établissements Marchand, à la société Total/Fina/Elf et encore aux établissements Marchand la fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services municipaux.

Ces marchés ont été conclus pour une période de 12 mois à compter de leur signature : ils sont renouvelables par tacite reconduction par période d'un an sans que la durée totale puisse excéder 3 ans.

Au cours de la période juin 2002 / juin 2003, le bilan des consommations fait apparaître des écarts par rapport aux seuils mini & maxi initiaux.

En effet, si les quantités de super SP 95, de gazole et de GPL du lot 1 attribué aux établissements Marchand restent dans les seuils, les seuils minima du Super 97 et du Super SP 98 n'ont pas été atteints (Super 97 : 5 630 litres au lieu de 7 000 litres – Super SP 98 : 4 695 litres au lieu de 8 000 litres).

Quant au lot 2 attribué à la société Total/Fina/Elf, seul le Super SP 98 est dans les seuils. Pour ce qui est du Super 97, du Super SP 95 et du Gazole, les seuils minima n'ont pas été atteints (Super SP 95 : 242 litres au lieu de 1 000 litres – Gazole : 590 litres au lieu de 1 000 litres).

Pour ce qui est du lot 3 attribué aux établissements Marchand, le seuil minima du fioul domestique n'a pas été atteint : 5 100 litres au lieu de 6 000 litres.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire les lots 1, 2 et 3 pour la période du 6 juin 2003 au 5 juin 2004 aux mêmes conditions financières,
- de passer des avenants avec la société Marchand pour modifier les quantités mini & maxi des lots 1 et 3,
- de passer un avenant avec la société Total/Fina/Elf pour modifier les quantités mini & maxi du lot 2.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Schéma départemental définissant les secteurs géographiques
d'implantation des aires permanentes d'accueil des gens du voyage
Deuxième avis du Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que dans son courrier du 12 août 2003, Monsieur le Préfet a laissé à la Ville de Dieppe, le soin d'apprécier l'information qu'il convient de donner au conseil municipal sur la nouvelle version du schéma départemental d'accueil des gens du voyage intégrant les remarques et propositions formulées par la Communauté d'Agglomération de Rouen, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document qui avait été soumis au conseil municipal du 7 mai 2003.

La nouvelle version mentionne les deux mêmes obligations auxquelles la Ville de Dieppe devrait notamment se conformer :

- 30 emplacements visant à satisfaire les besoins supplémentaires d'accueil pour les gens du voyage de passage en Seine-Maritime,

- Emplacement occasionnel visant à satisfaire des besoins ponctuels d'accueil pour les grands passages ne dépassant pas généralement 200 caravanes, selon des modalités restant à préciser.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le contenu du projet modifié de schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Seine-Maritime, notamment pour ce qui concerne l'implantation d'une aire de 30 emplacements sur le territoire de la Ville de Dieppe ou dans ses environs, et de réitérer la demande de précisions à Monsieur le Préfet sur les modalités d'accueil des gens du voyage lors des grands passages.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Cession foncière avenue Jean Jaurès

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'aux termes d'un premier acte de vente en date des 22 et 28 décembre 1999, la ville de Dieppe est devenue propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section BM 225 d'une surface de 25 382 m².

Aux termes d'un 2^{ème} acte de vente en date du 23 mai 2003, la Ville de Dieppe a cédé à Sodineuf Habitat Normand, après division de ladite parcelle, une surface de 11 403 m², pour y réaliser une opération de construction de 25 logements locatifs.

Par différents courriers, Monsieur et Madame MICHEL, propriétaire d'une maison au 69 bis, avenue Jean Jaurès, se sont manifestés pour acquérir une bande de terrain de 4 mètres de large (environ 200 m²) prélevés sur le surplus restant appartenant à la Ville de Dieppe, afin de créer un accès direct à leur propriété.

Un accord est intervenu sur la base de 5 € le m² (conforme à l'estimation des Domaines).

La Ville n'ayant pas d'utilisation particulière de cette bande de terrain, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession d'une bande de terrain de 4 mètres de large au prix de 5 € le m², au bénéfice de Monsieur et Madame MICHEL ;

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, Notaire de la Ville de Dieppe ;

Les frais et honoraires divers seront à la charge des acquéreurs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Renforcement du droit de préemption urbain de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'augmentation du nombre de dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner traités par les services de la Ville ainsi que les statistiques du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Rouen montrent que le marché immobilier dieppois connaît un regain d'activité.

Par ailleurs, ces statistiques mettent en évidence que le marché immobilier local dispose d'une capacité d'ajustement à la hausse, si l'on considère les prix pratiqués au niveau de l'agglomération dieppoise et du département. Il est donc probable que le regain d'activité constaté constituera durablement une tendance de fond.

Afin d'adapter sa capacité d'acquisition par préemption aux mutations en cours et à venir du marché immobilier local, la Ville de Dieppe entend renforcer son droit de préemption urbain sur l'intégralité du territoire concerné actuellement par le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.), tel qu'il a été institué par délibération du Conseil Municipal du 27/05/1987 et modifié par délibération du Conseil Municipal du 24/02/1988.

Ce renforcement revêt une importance toute particulière dans le Périmètre de Restauration Immobilière où la Ville a délégué, à la SEMAD, son droit de préemption dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement en vue de réhabiliter, avec le concours d'opérateurs privés, un patrimoine d'intérêt historique majeur.

Le renforcement du D.P.U. aura pour effet de permettre, à la Ville ou à son délégataire, d'aliéner conformément aux dispositions de l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme :

- a) Un ou plusieurs lots constitués soit par un seul local à usage d'habitation, à usage professionnel, ou à usage professionnel et d'habitation, soit par un tel local et ses locaux accessoires, soit par un ou plusieurs locaux accessoires d'un tel local, compris dans un bâtiment effectivement soumis, à la date du projet d'aliénation, au régime de la copropriété, soit à la suite du partage total ou partiel d'une société d'attribution, soit depuis dix années au moins dans les cas où la mise en copropriété ne résulte pas d'un tel partage, la date de publication du règlement de copropriété au bureau des hypothèques constituant le point de départ de ce délai ;
- b) La cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n°71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires ;
- c) Un immeuble bâti, pendant une période de dix ans à compter de son achèvement.

En vue d'adapter la capacité d'acquisition par préemption de la Ville aux mutations en cours et à venir du marché immobilier dieppois, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le renforcement du D.P.U. existant qui a été institué par délibération du 27/05/1987 et modifié par délibération du Conseil Municipal du 24/02/1988 selon les dispositions prévues par l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Dénomination d'une voie quartier de Janval

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'afin de procéder à la numérotation postale des résidences de la voie desservant le lotissement « du chant des Oiseaux », et du lotissement commercial, il convient au préalable de la dénommer.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal la dénomination suivante :

« Impasse des Oiseaux »

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Enquête publique au titre des installations classées
Association des Parents d'Enfants Inadaptés - APEI**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que l'A.P.E.I. dont le siège social est situé 1 rue Albert Thoumyre à Arques la Bataille, a sollicité auprès du Préfet l'autorisation d'exploiter une activité de démantèlement de matériels informatiques et bureautiques implantée à Martin Eglise, 1 Grande Rue des Salines à Etran.

Cette exploitation est soumise, pour partie à déclaration (blanchisserie et stockage de peroxydes organiques) et pour partie à autorisation (stockage de déchets provenant d'installations classées). Conformément au code de l'Environnement (article 511-1 et suivants), le Conseil Municipal est invité, par courrier préfectoral en date du 3 juin 2003 à émettre un avis sur cette demande d'exploitation d'installation classée, dans un délai qui ne peut excéder de 15 jours la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 18 août 2003 au 18 septembre 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de l'activité décrite ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Friche industrielle Vinco - Bail de location

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 26 juin 2003, le conseil municipal a approuvé le bail mettant à la disposition de la trésorerie « Dieppe-Banlieue », un local situé au 1^{er} étage de l'îlot de gauche dans la friche industrielle VINCO, pour y entreposer des archives.

Des erreurs ont été commises dans les estimations. Il y a lieu de les rectifier.

Il faut donc lire, aussi bien dans la délibération que dans la convention que le loyer annuel dudit local, d'une contenance de 120 m² est fixé à 4 574 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Modification du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que les dernières modifications apportées par la Ville de Dieppe à son document d'urbanisme remontent à sa révision approuvée le 24/01/97 et à sa modification approuvée le 02/04/97.

Conformément aux dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain , la Ville de Dieppe doit prochainement procéder à la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols devenu Plan Local d'Urbanisme dès l'application de cette loi.

La procédure de révision prévoit dans un premier temps une concertation de type L 300-2 dont les modalités sont laissées à la libre appréciation de la collectivité.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera dressé qui permettra l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Bien que la loi Urbanisme et Habitat du 3/07/03 en atténue la portée, c'est néanmoins ce document qui servira de référence pour élaborer le Plan Local d'Urbanisme.

L'ensemble des personnes publiques concernées et tout particulièrement les communes avoisinantes, qu'elles appartiennent ou non à l'agglomération dieppoise seront associées à chacune des étapes de la procédure de révision du document d'urbanisme.

A son achèvement, le Plan Local d'Urbanisme devra être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale dont l'élaboration devrait idéalement se faire simultanément mais son périmètre n'a pas encore été arrêté par le Préfet.

Sans détailler plus avant la procédure d'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme par une révision générale du POS en vigueur, il est aisé de comprendre que cette procédure, ne peut s'envisager autrement que sur une période de plusieurs années.

Les délais nécessaires à une telle révision s'avèrent donc incompatibles avec la nécessité pour la Ville de Dieppe de procéder, à relativement brève échéance, à quelques modifications partielles, sans remise en cause de l'économie générale du document d'urbanisme en vigueur, dans le but de :

- Promouvoir plusieurs projets d'importance à l'échelle de la Ville de Dieppe
- Garantir une meilleure sécurité juridique des autorisations d'urbanisme délivrées

C'est pourquoi, la Ville de Dieppe envisage de modifier dès à présent son règlement d'urbanisme selon les dispositions prévues à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Les modifications envisagées portent essentiellement sur la suppression ou la création d'emplacements réservés.

Elles prévoient également une rectification de limite entre la zone « UZ b » et la zone « UA c » ainsi qu'une modification de l'article 10 de la zone « UY c ».

Les modifications envisagées ne portent aucunement atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme.

Elles ne mettent pas en cause le respect des servitudes d'utilité publique figurant au document d'urbanisme.

En l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale ou de Schéma Directeur s'appliquant au territoire, la question de la compatibilité du PLU après sa modification, avec un document d'urbanisme définissant des orientations générales à une échelle plus vaste que celle de la ville de Dieppe ne se pose pas.

Enfin les modifications envisagées laissent inchangé le tableau de surfaces des différentes zones tel qu'il apparaît dans le rapport de présentation du document d'urbanisme en vigueur.

Liste des modifications envisagées :

1) Suppressions d'emplacements réservés :

Le tableau ci-joint dresse la liste des emplacements réservés dont la suppression est envisagée de façon motivée.

2) Créations d'emplacements réservés :

Le tableau ci-joint dresse la liste des emplacements réservés dont la création est envisagée de façon motivée.

3) Rectification de limite entre la zone « UZ b » et la zone « UA c » :

Le détachement des parcelles cadastrées AM 199, 200 et 201 de la zone « UZ b » et leur rattachement à la zone « UA c » sont motivés par la volonté d'élargir les possibilités d'occupations et d'utilisations du sol sur leur emprise, en l'étendant à l'ensemble des « fonctions compatibles » avec la « nature du tissu urbain » et la « fonction habitat » tel que le stipule l'article 2 de la zone « UA ».

Cette élargissement des possibilités d'occupations et d'utilisations du sol est de nature à favoriser la mutation de cet emplacement dans la continuité du bâti voisin. Cette mutation devra se faire avec les qualités urbanistique et architecturale requises du fait de la très grande visibilité du site depuis plusieurs emplacements remarquables de la Ville de Dieppe, dont le quai Henri IV, le quai du hâble et, l'île du Pollet. Il faut également noter que ce site peut être considéré comme une des portes de la Ville lorsque l'on y accède par le terminal des ferries et mérite à ce titre également d'être urbanisé avec soin.

La rectification de limite entre les deux zones n'entraîne pas de modification sensible de leurs surfaces qui demeurent respectivement de 66 ha environ pour la zone « UA » et de 47 ha pour la zone « UZ ».

4) Modification de l'article 10 de la zone « UY c » : (l'article 10 détermine la hauteur des constructions)

La zone « UY c » est décrite à l'article « UY 1 » du document d'urbanisme comme ayant vocation à accueillir « les constructions et installations des activités tertiaires, industrielles, artisanales et de services ». L'accroissement de la hauteur maximale des constructions de la zone « UY c » de 12 m à 15 m, est motivé par la nécessité d'adapter la hauteur du bâti constructible dans la zone « UY c » à l'utilisation de nouveaux procédés industriels. L'utilisation de ces nouveaux procédés, qui respecteront les interdictions d'occupations et d'utilisations du sol formulées à l'article « UY 2 », est de nature à contribuer, dans l'esprit de la zone, au développement d'une activité industrielle existante et à favoriser la création d'emplois.

Une attention particulière sera apportée au traitement des franges de la zone modifiée afin de prendre en compte le caractère résidentiel de la zone limitrophe « UY e » qui est notamment définie à l'article « UY 1 » comme permettant « l'extension mesurée des habitations » et interdisant à l'article « UY 2 » « les activités produisant des nuisances sonores ou atmosphériques (émanations de fumées), les aires de stockage en plein air ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Construction d'une salle polyvalente à Neuville Nord

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Municipalité a exprimé le souhait de construire à Neuville une salle polyvalente destinée à abriter notamment des fêtes familiales.

Cette salle, qui devrait pouvoir accueillir 150 personnes assises, comprendrait une ou plusieurs pièces desservies par un office permettant le réchauffage de repas. Elle serait également équipée de vestiaires et de sanitaires. Ce programme nécessiterait la construction d'une surface utile d'environ 300 m².

Le besoin en stationnement lié au fonctionnement de cet équipement peut être estimé à une cinquantaine de places environ et traité sur une surface d'environ 1250 m².

Estimation du coût de l'équipement :

Le premier tableau ci-joint détaille le montant global de l'investissement évalué hors équipement mobilier à 527 450 €TTC.

Calendrier de réalisation de l'équipement :

Le second tableau ci-joint détaille le calendrier de réalisation de l'équipement projeté, à compter de la date de rendu du programme détaillé.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider :

- la proposition retenue pour la construction d'une salle polyvalente sur le quartier de Neuville Nord, sur le terrain municipal situé derrière la piscine Pierre de Coubertin
- l'enveloppe budgétaire de l'opération estimée à 527 450 €TTC
- le calendrier de l'opération
- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à rechercher toutes les subventions et les participations financières auprès des différents partenaires (Département, Région, Etat, FEDER).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Extension du pôle d'environnement - Acquisition de terrains

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 30 avril 2003, la déclaration d'utilité publique pour réaliser l'extension du pôle d'environnement sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2003.

Lors du déroulement de l'enquête, les propriétaires indivis - de PIERPONT SURMONT - des parcelles cadastrées section AD n° 9 et 16 pour une contenance de 27 032 m², ont offert à la Ville de Dieppe, par un courrier en date du 8 avril 2003, une cession amiable sur la base totale de 1,22 €/m².

La municipalité a répondu favorablement à cette offre, qui est toutefois d'un prix supérieur à l'estimation des Domaines (0,76 €/m² - valeur vénale) soit 23 600 € - valeur totale.

Le calcul de l'indemnité de dépossession se décompose ainsi qu'il suit :

- indemnité principale	29 072 €	soit 1,08 €/m ²	valeur vénale
- indemnité de remploi	3 907 €	soit 0,14 €/m ²	
- Total	32 979 €	soit 1,22 €/m ²	valeur totale

Il convient dès maintenant de procéder à l'acquisition à l'amiable de cette assiette foncière réalisée sous une procédure de D.U.P.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AD n° 9 et 16, d'une surface de 27 032 m² situées sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, appartenant aux Consorts de PIERPONT SURMONT domiciliés en Belgique pour le prix total de 32 979 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, par-devant Maître LE LONG et le Notaire des Consorts de PIERPONT SURMONT.

Les frais et honoraires divers seront à la charge de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Renouvellement du réseau gaz rue A. Legros
Convention de servitude**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le but d'améliorer la distribution gaz aux usagers, Topo Etudes est chargée par E.D.F.-G.D.F. Normandie Rouen, de poser un coffret sur la parcelle cadastrée section BN n° 97, appartenant à la ville de Dieppe.

Cette implantation crée une servitude sur le domaine public, puisqu'il s'agit de l'assiette foncière du groupe scolaire Louis de Broglie.

Afin de régler les modalités de la mise à disposition du terrain, à titre gratuit, Topo Etudes propose une convention.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'implantation de ce coffret de distribution gaz sur la parcelle précitée,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante.

Cette convention sera enregistrée à la conservation des hypothèques par les soins et à la charge d'E.D.F..

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de Restauration Immobilière "Cœur historique de Dieppe"
Enquêtes publiques préalables à la 4^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité
Publique de travaux et d'acquisitions - Délibération modificative**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LÉMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 26 juin 2003, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le lancement de la 4^{ème} tranche de Déclaration d'Utilité Publique de travaux et d'acquisitions.

La liste des propositions d'immeubles mentionnait l'immeuble sis 22, rue de l'Epée comme cadastré AI 46. Il s'avère que cette parcelle doit être identifiée sous les références AH 46.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette rectification apportée à la 4^{ème} Déclaration d'Utilité Publique d'acquisition et d'enquête parcellaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Programme de construction de 9 logements locatifs individuels
Convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que SODINEUF Habitat Normand doit réaliser, sur un terrain lui appartenant (cadastré section 466 ZA n° 68 et section 466 AM n° 201) et sur une partie d'un terrain communal (cadastré section 466 ZA n° 37) d'une surface de 139 m², un programme de 9 logements locatifs individuels. Cette opération nécessite le déplacement d'un abribus.

Afin de régler l'ensemble des aspects du dossier, SODINEUF propose une convention définissant les obligations et droits de chacune des parties.

Cette convention mentionne notamment :

Pour la Ville de Dieppe :

La cession d'une parcelle d'une surface de 139 m², cadastrée section 466 ZA n° 37, pour l'euro symbolique.

Pour Sodineuf Habitat Normand :

La réservation de 4 logements sur 9, pour proposition d'attribution par la Ville de Dieppe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'ensemble du dispositif proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires au transfert du foncier par-devant Maître LE LONG, Notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires seront pris en charge par SODINEUF Habitat Normand, conformément à l'article 2 de la Convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Propriété sise 26 avenue Jean Jaurès - Ouverture d'une procédure
d'abandon manifeste d'immeuble**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donnés par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que depuis quelques années, une propriété sise avenue Jean Jaurès, cadastrée section BD n° 104-105-106-279, d'une surface totale de 1949 m², est abandonnée par ses héritiers réservataires, à la suite du décès de son propriétaire, M. Robert GODEC.

Maître LE LONG, chargé de régler la succession, n'a pu aboutir dans ses démarches de conciliation entre les héritiers.

Pour faire cesser les nuisances dont le voisinage se plaint à juste titre, il conviendrait de mettre en œuvre une procédure d'état manifeste d'abandon, conformément à l'article L 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager la procédure de déclaration sur les parcelles rappelées ci-dessus en état manifeste d'abandon,
- et de l'autoriser à signer le procès-verbal provisoire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Acquisition d'un lot d'immeuble quartier du Val Druel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par décision en date du 1^{er} juillet 2003, la ville de Dieppe a fait usage de son droit de préemption sur le lot n° 1 des parcelles cadastrées section BW n° 11 & 26, situé dans le quartier du Val Druel.

Ce bien constitue le sous-sol d'un bâtiment commercial à usage d'aire de stockage, en état d'abandon.

Afin de mettre en œuvre l'acquisition de ce lot n° 1, au prix de 10 000 € (conforme à l'estimation des Domaines), il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Erection d'un lieu de mémoire au Square Carnot

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE TROIS

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. LECUYER, Mme COTIGNY (jusqu'à la question n°43), Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE-BREARD, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°43), Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, M. CUVILLIEZ, M. PARIS (à partir de la question n°5), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

Absents et excusés : M. MARTINE, M. GRUEL, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY (à partir de la question n°44), Mme MASSUGER (à partir de la question n°44), Mme SAINT-PAUL, Mme GALLAIS (à partir de la question n°44), M. ANCELOT, Mme BOSANSKY, M. PARIS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST.

Pouvoirs ont été donné par M. MARTINE à M. MARTIN, M. GRUEL à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, M. ANCELOT à Mme MASSUGER (jusqu'à la question n°43), Mme BOSANSKY à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à M. BEAUFILS (jusqu'à la question n°4), M. PREVOST à M. HAMEL.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du devoir de mémoire, la ville de Dieppe a projeté d'ériger, au Square Carnot, un lieu honorant les combattants et les tués des conflits extérieurs (Algérie, Indochine, Corée), les Harkis et autres formations supplétives.

Ce lieu de mémoire en granit rose est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat (Ministère de la Défense).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1. d'approuver l'érection de ce lieu de mémoire au Square Carnot,
2. d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter, à ce titre, une aide financière de l'Etat (Ministère de la Défense) au taux maximum.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

☞ 4 abstentions (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 septembre 2003

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

